



N°14
DECEMBRE 2015

Comité syndical du 30/09/2015 (Pange)

ADAINCOURT
ANCERVILLE
BAZONCOURT
COURCELLES-CHAUSSEY
COURCELLES-SUR-NIED
LAQUENEXY
LEMUD
LESETANGS
MAIZEROT
PANGE
REMILLY
SANRY-SUR-NIED
SILLY-SUR-NIED
SORBEY
VITTONCOURT
VOIMHAUT

Depuis 1991, 16 communes traversées par la Nied Française Inférieure travaillent ensemble pour améliorer la qualité et les écoulements de la rivière. La grande nouveauté de 2015 est la prise en compte des affluents de la Nied dans cette gestion, et la perspective de restaurer les cours d'eau les plus dégradés.

Pour la 14^{ème} année consécutive, le syndicat vous propose son bulletin d'information *Au fil de la Nied* qui vous permettra de découvrir les principales actions de l'année écoulée. Bonne lecture...

Le mot du Président



Créé en 1991, notre syndicat exerçait ses missions exclusivement sur le linéaire de la Nied française inférieure, du pont de Han-sur-Nied jusqu'à Les Etangs. Depuis le mois de mars de cette année, il étend ses compétences à l'ensemble du bassin versant et peut, en principe, intervenir sur tous les affluents et sous-affluents qui envoient leurs eaux vers la Nied. Comme les petits ruisseaux font les grandes rivières, il nous semble normal de proposer nos services à toutes les communes et d'englober ainsi tous ces territoires dans notre « syndicat intercommunal ».

C'est pourquoi nous sommes heureux d'accueillir favorablement les demandes de Beux et d'Aube, ce qui nous permettra d'élargir le périmètre de nos interventions. Nous poursuivons également ce travail de construction et de solidarité avec les trois autres syndicats de Nied afin de mutualiser nos expériences et d'envisager une mise en commun de nos missions. Il semble en effet logique de travailler à l'échelle du grand bassin des Nied (Française, Allemande et Réunie) car, là aussi, « les petits ruisseaux font les grandes rivières »...



Frayère de Remilly – avr.
2015



Vallée du ruisseau d'Aube
(Beux) – sept. 2015



Intervention scolaire à Pange –
mai 2015

Gérer, préserver et valoriser les milieux aquatiques...

Du brocheton dans la frayère de Rémilly

Depuis sa création en 2008, le syndicat, l'association de pêche de Rémilly et la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques réalisent un suivi hebdomadaire de la frayère entre les mois de février et mai. L'objet de ces relevés est de vérifier si les bonnes conditions théoriques (hauteur d'eau, température, végétation aquatique...) sont réunies pour permettre la reproduction du brochet. Cette année, tout semblait indiquer que le brochet pouvait trouver au sein de la frayère un milieu propice à sa reproduction. Le syndicat, en collaboration avec la fédération de pêche, a décidé de procéder à une pêche électrique avec l'espoir d'attraper du brocheton. Celle-ci a eu lieu le 19 mai dernier, sur environ un tiers de la surface de la frayère. En effet, le but n'étant pas de réaliser un inventaire exhaustif du nombre d'individus présents, il nous semblait plus opportun de limiter la perturbation du site en minimisant la surface prospectée. Les résultats sont pour autant tout à fait satisfaisants puisque 13 brochetons ont été identifiés, ainsi qu'une quarantaine de loches franches, des jeunes tanches et des jeunes gardons. La frayère est donc bien fonctionnelle et adaptée à la reproduction du brochet, mais c'est aussi, de par son importante colonisation par des végétaux aquatiques, un milieu qui offre un potentiel d'accueil pour bien d'autres espèces. Le suivi des prochaines années consistera à contrôler le développement de la végétation, la connexion de la frayère avec la Nied ainsi que le comblement des différents bassins.



Pêche électrique dans la frayère



Tanche



Brocheton



Loches

Fin du programme d'entretien et de restauration de la Nied Française

A sa création en 1991, le syndicat a entrepris des travaux importants de restauration. Depuis le début des années 2000, des interventions plus «douces» sont mises en place : entretien de la végétation, retrait des embâcles gênant l'écoulement de l'eau, plantations complémentaires...

Le dernier tronçon de la Nied Française inférieure (entre Pange et Les Etangs) a été réalisé entre les mois de mars et juillet 2015. Le syndicat a principalement élagué des saules afin de régénérer et rajeunir le peuplement végétal des abords de la Nied. Nous avons aussi fait abattre des peupliers dont le vieillissement et la chute sont des menaces potentielles pour les rives.

Ces travaux sont subventionnés en grande partie par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Conseil Départemental de la Moselle

C'est la société SAS Bertrand qui a été missionnée pour réaliser ces travaux.



Taille d'un saule en têtard
- Pange - mars 2015

Les droits et les devoirs des riverains

Rappelons que le **premier responsable** du bon **entretien** du cours d'eau reste le propriétaire riverain (article L215-14 du code de l'ENVIRONNEMENT)

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau.

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Il peut donc tailler les arbres, avoir la jouissance du bois. Il peut, le cas échéant, couper un arbre, mais pas le dessoucher! Il peut également planter des arbres...

Le propriétaire peut ponctionner de l'eau (droit d'usage à des fins personnelles comme l'arrosage du jardin par exemple).

Des nouveaux statuts, de nouvelles communes, de nouveaux projets

Le syndicat a officiellement la compétence des **affluents** de la Nied depuis le mois d'avril 2015. Ce qui veut dire que le syndicat va maintenant pouvoir initier des programmes de restauration et de renaturation des affluents, mais aussi accueillir les communes du bassin versant qui ne pouvaient pas adhérer avant que le syndicat ne prenne la compétence sur les affluents. Ces communes sont au nombre de 9 et 2 d'entre elles sont en cours d'adhésion. En effet, le comité syndical a voté à l'unanimité en faveur des demandes d'adhésion des communes de **Beux** et d'**Aube** lors de sa dernière assemblée, le 30 septembre 2015 à Pange.

Affluent ou fossé?

Ne pas confondre un affluent (ou de façon plus générale un cours d'eau) et un fossé...

Alors qu'est ce qu'un cours d'eau ?

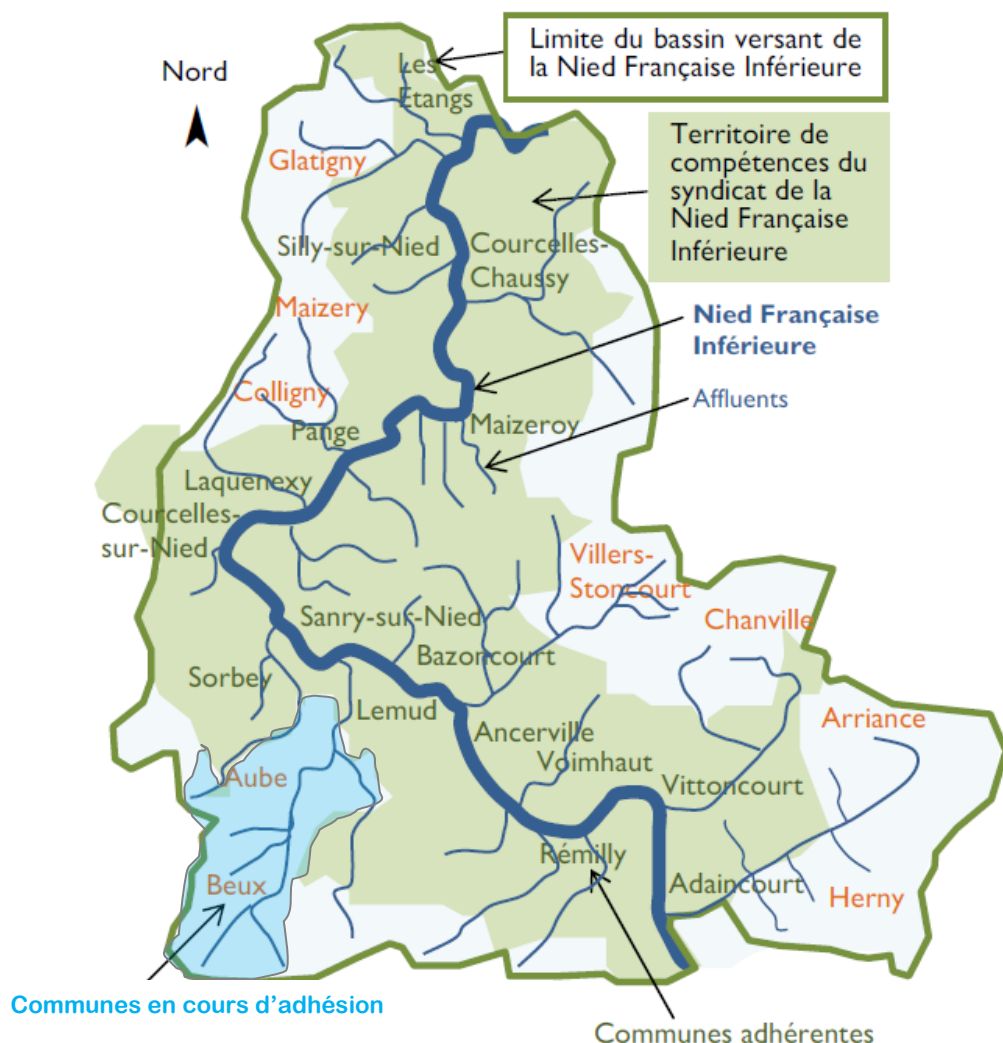
Un cours d'eau doit répondre aux trois critères suivants :

- existence d'un lit naturel à l'origine,
- débit suffisant une majeure partie de l'année,
- existence d'une source.

Cette définition est basée sur la jurisprudence, seuls les services de la Police de l'eau et les agents de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques sont habilités à définir un cours d'eau en cas de doute.

Une cartographie des cours d'eau est actuellement en cours d'élaboration et devrait éclaircir bon nombre d'ambiguïtés.

En attendant, il est vivement conseillé de se rapprocher du syndicat afin d'avoir un avis technique sur le sujet.



L'adhésion bientôt officielle de ces 2 nouvelles communes permet au syndicat d'avoir la compétence sur l'intégralité des cours d'eau du bassin versant du ruisseau d'Aube. Celui-ci traverse les bans communaux de 4 communes : Beux, Aube, Lemud et Sanry-sur-Nied.

Lors de sa dernière assemblée générale, le comité a décidé d'initier un programme de restauration et de renaturation des principaux cours d'eau du bassin versant du ruisseau d'Aube.

Une étude complémentaire à l'état des lieux réalisé par le technicien démarrera en début 2016, elle sera suivie d'un programme de travaux dans le but de restaurer ces cours d'eau afin qu'ils retrouvent certaines fonctionnalités (milieu de vie, autoépuration, etc.)



Erosion de berge importante sur le ruisseau d'Aube





Petit cours d'eau avant intervention (Bazoncourt)



Après intervention : création d'un chenal d'écoulement

Aides, conseils et appui technique

Un certain nombre de propriétaires riverains, d'agriculteurs, de communes (Sorbey, Bazoncourt, Adaincourt) se sont rapprochés du syndicat afin d'avoir un avis technique sur une problématique en bord de cours d'eau, ou encore une aide à la rédaction de dossier au titre de la Loi sur l'eau nécessaire pour entreprendre la plupart des travaux en bord de cours d'eau excepté l'entretien (cf p 2).

N'hésitez pas à vous rapprocher du technicien du syndicat pour toutes questions ou problématiques liées au cours d'eau et aux berges (coordonnées en bas de la page).

Animations scolaires

Cette année, une classe de CE2 et une classe de CM1 de l'école de Pange ont accueilli le technicien du syndicat pour une journée d'animation sur le thème de la rivière. Les élèves ont pu comprendre l'équilibre fragile de la rivière grâce à une maquette mise à disposition par le Conseil Départemental de la Moselle.



Elèves de CE2 devant la maquette

Après une partie en classe, les élèves se sont rapprochés de la Nied dans l'enceinte du château de Pange pour discuter avec le technicien du fonctionnement de la rivière, de la vie autour des cours d'eau, etc.



Elèves de CM1 sur le pont du Château de Pange

Le technicien est également intervenu auprès des élèves de seconde de Mme Mercier du lycée agricole de Courcelles-Chaussy et des étudiants du BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau de Mme Kieffer et M. Toussaint.

Etude de gouvernance des syndicats des Nied

Depuis plusieurs années, les 4 syndicats des Nied se rencontrent régulièrement afin d'harmoniser leur fonctionnement et d'initier une cohérence de gestion à l'échelle du grand bassin des Nied.

Les nouvelles organisations territoriales et de nouvelles compétences liées à la gestion de l'eau ont conduit les syndicats à commander à un cabinet spécialisé (Espelia) une étude afin de projeter différents scénarii d'évolutions des structures.

Ainsi, les syndicats auront une vision à long terme et pourront disposer d'un accompagnement technique pour, soit améliorer leur fonctionnement en restant indépendants, soit mutualiser certains biens et services, soit fusionner pour ne plus former qu'une structure.

Au fil de la Nied n° 14 – Décembre 2015

Directeur de publication : Armand BEMER - Responsable de publication : Laurent KOBES - Maquette et réalisation : SIEAENFI - Crédits photos : SIEAENFI

Syndicat Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Française Inférieure

Siège social : Mairie de COURCELLES-CHAUSSEY

Bureau Technique : Hôtel de Ville – 1 place du Général de Gaulle BP5 – 57 320 BOUZONVILLE

Technicien de rivière : Laurent KOBES - Tél : 03 87 78 57 44 - E-mail : rivières-nied@mairie-bouzonville.fr

www.rivieresdemoselle-syndicats.fr



Nos actions sont rendues possibles grâce aux soutiens technique et financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et du Conseil Départemental de la Moselle.